

à remplir par l'étudiant(e)

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

NOM :
(préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom :

Date de naissance : **Lieu de naissance** :

Domicilié(e) *(adresse du domicile en Mayenne)*

N° : **Rue** :

Code Postal : **Commune** :

Tél : **Adresse e-mail** :

Sollicite une aide départementale complémentaire au programme ERASMUS + :

(cocher la case correspondant à votre situation et compléter la page 2 du dossier)

**Etudiant inscrit au moins en deuxième année d'études supérieures
et devant effectuer un séjour d'études et/ou un stage en entreprise
d'une durée de 3 à 12 mois.**

**Etudiant inscrit dans une filière de formation en deux ans après le BAC (BTS, DUT)
et devant effectuer un stage en entreprise de deux mois (ou 8 semaines) minimum**

Nature et montant des aides perçues :

Allocation Erasmus +:

Autres aides financières (Région, Université, ...) :

.....

.....

Fait à :, le

signature de l'étudiant(e)

IMPORTANT : voir page 4 les modalités d'attribution et d'envoi du dossier.

À compléter par l'établissement de rattachement en France

ATTESTATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EN FRANCE

L'établissement soussigné :

Nom :

Adresse :

Certifie que l'étudiant(e) :

Nom : Prénom :

Prépare :
(dénomination précise du diplôme)

Année d'études supérieures suivie en 2017/2018 : (ex. : Bac + 1, Bac + 2 ...)

DOIT EFFECTUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

UN STAGE À L'ÉTRANGER

Pays :

Pays :

Nom de l'établissement d'accueil :

Nom de l'établissement ou de l'entreprise d'accueil :

Adresse :

Adresse :

Durée de la période d'études (*hors transport*) :

du ____ / ____ / 20__ au ____ / ____ / 20__
jour mois jour mois

Durée de la période de stage (*hors transport*) :

du ____ / ____ / 20__ au ____ / ____ / 20__
jour mois jour mois

Les dates de départ et de retour doivent correspondre à celles indiquées sur le contrat de mobilité

Participe au programme de l'Union européenne ERASMUS+ : OUI NON

L'étudiant perçoit une allocation ERASMUS+ : OUI NON

Si oui, montant mensuel de l'allocation accordée :

Fait à
le

Signature et cachet de l'établissement

Toute déclaration erronée concernant la durée du séjour ou du stage est susceptible d'entraîner un reversement par l'étudiant(e) de tout ou partie de l'aide accordée après vérification de l'attestation de fin de séjour qui sera transmise lors de la notification d'attribution de l'aide du Département.

à remplir par l'étudiant(e)

INFORMATIONS CONCERNANT LA FAMILLE DE L'ÉTUDIANT(E)

Profession du père :

Profession de la mère :

Enfants à la charge des parents (*autres que le candidat*) :

NOM	Prénom	Date de naissance	Scolarisé		si oui classe ou type d'études	Nom et adresse de l'établissement fréquenté
			oui	non		

PIÈCES À JOINDRE*

(*tout dossier incomplet sera retourné*)

- Certificat de scolarité 2017/2018** Joindre également, à titre de justificatifs, un exemplaire des certificats de scolarité des autres enfants en études supérieures pour bénéficier de la majoration sur le plafond de ressources.
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2017** (sur les revenus de l'année 2016) **des parents**.
- Pour les étudiants dont le nom de famille est différent de celui du représentant légal**, joindre une photocopie du livret de famille.
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant(e)**

* Le service se réserve la possibilité de demander toute pièce justificative supplémentaire nécessaire à l'instruction de la demande

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

BÉNÉFICIAIRES

Étudiants de l'enseignement supérieur, dont les parents sont domiciliés en Mayenne, effectuant un séjour à l'étranger dans le cadre du programme européen ERASMUS +.

Cette aide est accessible :

- à partir de la deuxième année d'études supérieures pour un séjour de **3 mois minimum** à **12 mois maximum** pouvant être constitué d'un séjour d'études et/ou d'un stage en entreprise.
- dès la première année d'études pour les étudiants inscrits dans des filières de formation en deux ans après le BAC (type BTS ou DUT) qui effectuent un stage en entreprise de **2 mois** (ou 8 semaines) minimum.

MONTANT DE L'AIDE

135 € par mois passé à l'étranger

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette aide est accordée sous conditions de ressources des parents.
Elle est compatible avec l'obtention d'un prêt d'honneur, mais n'est pas cumulable avec l'allocation de stage ou de séjour d'études supérieures à l'étranger accordée par le Conseil départemental de la Mayenne.

Une attestation à faire compléter et viser par l'organisme d'accueil vous sera adressée avec la notification de l'aide. Ce document devra être retourné au Conseil départemental à la fin du séjour. Si le nombre de mois du séjour est inférieur à celui initialement prévu, le reversement au Conseil départemental de la fraction d'aide correspondante pourra être demandé.

PLAFONDS DE RESSOURCES

Il est tenu compte du revenu brut global de la dernière année fiscale connue
Avis d'imposition 2017 (sur les revenus de l'année 2016) pour l'année universitaire 2017/2018

€	53 350 €	pour une famille avec 1 enfant à charge
€	58 800 €	pour une famille avec 2 enfants à charge
€	68 050 €	pour une famille avec 3 enfants à charge
€	72 450 €	pour une famille avec 4 enfants à charge
€	77 000 €	pour une famille avec 5 enfants à charge

(à partir du 6^{ème} enfant, plus 4 200 € par enfant supplémentaire à charge)

À partir du 2^{ème} enfant poursuivant des études supérieures,
une majoration de 10 % sur le plafond de ressources est appliquée par enfant concerné.

RETRAIT DES DOSSIERS

à partir de juillet 2017

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

1^{er} juin 2018

DATE DE DÉCISION

Les dossiers qui remplissent les conditions d'attribution sont examinés une fois par mois par la Commission permanente du Conseil départemental à partir d'octobre 2017.

Dossier à déposer ou à renvoyer à :

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Direction de l'enseignement
Service enseignement supérieur, recherche et innovation
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL CEDEX
☎ 02 43 66 53 44 ✉ enseignement@lamavenne.fr
www.lamavenne.fr